

REGLEMENT DU TOURNOI FOOT A 7 SUR HERBE

Article 1 :

Un **Tournoi de Foot à 7 sur herbe** est organisé conjointement par le **District de Haute-Garonne de football** et l'**Association « Vaincre la Mucoviscidose »** le **dimanche 25 septembre 2016** au **CREPS de Toulouse**.

Article 2 :

Le droit d'engagement est de **35€ par équipe** (48 équipes maximum dans l'ordre des inscriptions).
Chaque équipe peut présenter **7 joueurs + 2 remplaçants**.

Article 3 :

Le tournoi débute à **9h30** précises sur 6 terrains en herbe à 7 (avec buts à 11).

Article 4 :

Le matin du tournoi, chaque capitaine d'équipe complète une **fiche** où il reporte :

- **son nom, prénom et adresse**
- **les noms et prénoms des autres joueurs**
- **le nom de l'équipe**

En outre, le capitaine y atteste avoir pris connaissance du règlement et **décline toute responsabilité de l'organisateur en cas d'accident ou de vol**.

Article 5 :

Les équipes seront appelées suffisamment tôt en particulier lors du match précédent. **Les horaires des matchs seront affichés auprès de la sono**.

Tout retard supérieur à quelques minutes (4 ou 5) entraîne comme résultat match perdu

Article 6 :

Le tournoi comporte **2 phases** :

- **la phase de classement par poules de 4 équipes**
- **la phase finale de classement, de repêchage et de consolation**

Article 7 :

Déroulement du tournoi :

- **le temps de jeu est de 15 minutes**
- la phase de classement par poules comprend **12 poules de 4 équipes**
- chaque équipe effectue **3 matchs** pour déterminer le classement de la poule
- à l'issue de ces 3 matchs, les 12 premiers de poules ainsi que les 4 meilleurs seconds sont qualifiés pour la phase finale. Les 8 autres équipes classées 2^{ème} de leur poule ainsi que les 8 meilleurs 3^{ème} de chaque poule sont qualifiés pour la phase de repêchage. Enfin, les 16 dernières équipes classées sont requalifiées dans la phase dite de consolation.
Cette deuxième phase démarre au stade des huitièmes de finale, quel que soit le tableau concerné.

Article 8 :

Lors de la **phase de poules**, le décompte de points s'effectue comme suit :

- **victoire : 4 points**
- **match nul : 2 points**
- **match perdu : 1 point**

En cas d'égalité de points au classement, l'avantage est donné à la meilleure attaque, puis à la différence de buts.

Sur la deuxième phase en élimination directe et jusqu'à la finale incluse, si le résultat est toujours de parité, le vainqueur sera désigné après une séance de trois tirs au but par 3 joueurs différents.

Article 9 :

Les **règles** qui s'appliquent pendant les rencontres :

- un joueur ne peut pas être hors---jeu
- le gardien ne peut pas prendre le ballon de la main dans sa surface si la passe vient d'un partenaire
- tous les coups---francs sont directs et exécutés au coup de sifflet de l'arbitre seulement, adversaire à 6 mètres minimum
- toute faute commise à l'intérieur de la surface de but est sanctionnée d'un coup-franc direct sur la ligne délimitant la surface de but
- la remise en jeu à la touche se fait au pied

Article 10 :

Chaque responsable vérifie auprès de l'arbitre le score de la rencontre dès la fin du match; aucune **contestation ne sera possible à la table de marque**

Article 11 :

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du tournoi tout joueur ou toute équipe qui aurait un comportement contraire à la morale sportive.
